

RIVESS

XIVe Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire
« *L'économie sociale et solidaire en coopérations* »

Les dispositifs de monnaies locales en quête de ressources : entre expérimentation et modèles socio-économiques

Jérôme BLANC, UMR Triangle, Université Lumière Lyon 2, jerome.blanc@univ-lyon2.fr

Marie FARE, UMR Triangle, Université Lumière Lyon 2, marie.fare@ish-lyon.cnrs.fr

Résumé

Peu de travaux se sont penchés sur la manière dont les dispositifs de monnaies locales se financent, alors même que l'entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpellier leur « modèle économique ». Ce texte vise précisément à identifier les ressources et les dépenses de ces dispositifs ainsi que ce que ces ressources engagent, autrement dit, la nature du projet lui-même. Il s'agit ainsi d'analyser l'enjeu et les difficultés de l'ajustement entre dépenses et ressources au prisme du projet lui-même. Cela nous conduira à affiner la tripartition usuelle dans les travaux relatifs à l'économie solidaire (économie marchande / non marchande / non monétaire). Nous distinguerons quatre types de ressources : marchandes, redistributives, du don et de la double qualité. A partir de ces types de ressources, nous identifierons trois modèles, construits autour de la domination d'un type de ressources, lié notamment à la place de certains acteurs dans la construction du projet et nous en tirerons les principaux enjeux.

Mots-clés : Monnaies locales, modèle socio-économique, projet politique, hybridation des ressources

Abstract

Few studies have examined how local currency systems fund, whereas the gradual rise of interest from public authorities and private actors led to question their "business model". This text is specifically designed to identify the resources and expenses of these schemes and what these resources lead, ie the nature of the project itself. It aims, thus, at analyzing the issue and the difficulties of balancing expenditure and resources through the prism of the project itself. This leads us to refine the usual tripartition of resources in solidarity-based economy (market / non-market / non-monetary economy). We distinguish four types of resources: market, redistributive, gift resources and resources from the double status. Based on these types of resources, we identify three models, built around the domination of one type of resource, linked in particular to the place of some actors in the building of the project. We conclude on the main issues from these models.

Keywords: Local currencies, socio-economic model, political project, resources hybridization

INTRODUCTION

Les dispositifs de monnaies sociales, locales ou complémentaires (ci-après, MLC) ont pris une extension inédite depuis quelques années, en France comme ailleurs en Europe ou dans le monde (voir par exemple Blanc, dir., 2006 ; Kennedy et Lietaer, 2008)¹. Ils sont très divers, tant dans leurs objectifs et impacts, leur « architecture monétaire » (adaptée à ces objectifs), que dans les moyens mobilisés et les démarches mises en place. Elles visent principalement trois objectifs : la territorialisation des activités, la dynamisation des activités locales et la transformation sociétale dans un sens plus soutenable (Fare, 2011).

On s'intéressera ici aux dispositifs français de monnaies locales, qui appartiennent à la troisième génération de dispositifs de monnaies apparus depuis les années 1980. Ils ont émergé à partir de 2010 et, au premier semestre 2014, on en compte plus d'une vingtaine, ce qui fait de la France l'un des pays les plus dynamiques en la matière sur la période. Ces dispositifs s'apparentent à des monnaies citoyennes commerciales : *citoyennes* car elles sont mises en œuvre localement à partir d'orientations et de décisions prises, dans une grande autonomie, par des groupes de personnes réunies par leur intérêt pour ces projets ; *commerciales*, car elles ont vocation à être acceptées par des prestataires professionnels et elles sont ancrées par un taux fixe sur l'euro, dans lequel les professionnels ont la possibilité de les convertir sous conditions. Au plan international, ces monnaies sont analogues au Chiemgauer et à la plupart des monnaies dites Regio en Allemagne, Suisse et Autriche (Gelleri, 2009 ; Thiel, 2012 ; Volkmann, 2012) ou aux monnaies de villes en transition britanniques (North, 2010 ; Ryan-Collins, 2011).

On connaît de mieux en mieux les modes de fonctionnement et les potentialités de ces monnaies. Des réseaux nationaux et des liens internationaux se tissent qui permettent d'échanger sur les pratiques et qui conduisent à opérer une certaine convergence des

¹ Ce texte emprunte à un rapport rédigé pour la Région Rhône-Alpes : M. Fare et J. Blanc, « Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires », mars 2014, 31 p.

systèmes. Les collectivités publiques s’y intéressent de plus en plus (Blanc et Fare, 2013). Quelques banques centrales s’en inquiètent, édictent des règles ou font réaliser des études ou des rapports à leur sujet (en Allemagne, voir le rapport de Rösl, 2006 ; au Brésil, voir la thèse d’une juriste employée par la Banque centrale, Vasconcelos Freire, 2011 ; en Angleterre, voir l’article de Naqvi et Southgate, 2013).

Peu de travaux, cependant, se sont penchés sur la manière dont ces dispositifs se financent, alors même que l’entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpellier le « modèle économique » de ces dispositifs. Ces financeurs potentiels tendent à imposer la terminologie gestionnaire des « projets » à partir de cette notion de « modèle économique ». La notion de projet renvoie, pour Boutinet, à une « anticipation à caractère opératoire, de type flou, d’un futur désiré ». Appliqué à des dispositifs de management, Bréchet et Schieb-Bienfait (2006) le définissent comme « processus de rationalisation de l’action collective fondé sur l’anticipation ». Cette rationalisation est articulée à des nécessités de régulation de l’action collective (Bréchet et Desreumeaux, 2006), lesquelles sont très visibles dans les projets de monnaies locales : la question des bonnes méthodes de prise de décision et de progression dans le projet, par exemple, y est souvent centrale. Le travail de rationalisation qu’implique tout projet est amplifié par l’usage d’outils gestionnaires tels que les plans d’affaires. Dans ce cadre, l’usage de la notion de « modèle économique » n’est pas neutre ; elle permet de qualifier la manière dont les dispositifs peuvent se pérenniser. Poser la question « quel est le modèle économique de votre projet » sous-entend en effet plus précisément : « quels moyens mettez-vous en œuvre pour que votre projet soit pérenne », avec un sous-entendu plus fort encore : « quels moyens mettez-vous en œuvre pour qu’il devienne autonome financièrement ». Ces dispositifs, qui sont généralement à base associative militante et contestataire, sont alors rattrapés par le langage et les techniques de la rationalisation économique et sont potentiellement soumis à l’idéologie néolibérale de l’autonomie financière à base de ressources marchandes². Par ailleurs, l’arrivée de financeurs externes conduit aussi à transformer le « modèle économique » en soumettant les dispositifs à une contrainte de professionnalisation, qui engendre à

² Cette idéologie se retrouve de façon très claire dans la façon dont la microfinance est soumise à l’injonction d’autonomie financière. Son résultat est pourtant potentiellement destructeur : hausse des taux d’intérêt, concurrence entre institutions de microfinance autour des populations cibles, déplacement progressif de cette cible depuis les plus pauvres vers des catégories moins risquées, produisant une marchandisation du microcrédit, un accroissement du surendettement et au final un « mission drift » remettant en cause les finalités premières de la microfinance.

son tour une exigence de ressources. Le texte qui est ici proposé vise précisément à identifier les ressources de ces dispositifs et ce que ces ressources engagent – autrement dit, la nature du projet lui-même.

Cependant, l'analyse des « modèles économiques » des MLC ne doit pas conduire à adopter une approche purement monétaire. En effet, à l'instar de l'économie sociale et solidaire, l'utilité sociale, voire sociétale, des MLC reste encore peu étudiée et documentée. Par conséquent l'analyse des modèles économiques ne peut être décloisonnée d'une perspective d'évaluation des impacts des MLC ainsi que des coûts évités (amélioration du cadre de vie, cohésion sociale, diminution des inégalités, etc.) et de réflexions sur les plus-values sociale, économique, démocratique et environnementale des MLC. Dit autrement, il s'agirait d'évaluer l'utilité sociale des MLC, c'est-à-dire leur capacité de contribuer à la réduction des inégalités économiques et sociales, la solidarité et à la sociabilité et à l'amélioration des conditions collectives de développement humain durable (Gadrey, 2004). A ce titre, nous privilégierons l'usage la notion de « modèles socio-économiques » pour souligner l'encastrement social et politique de l'activité des MLC.

Cette étude est basée sur un examen de documents explicitant ressources, projets et valeurs de ces dispositifs : documents en libre accès et documents internes. Des entretiens complémentaires réalisés en 2013-2014 ont permis de préciser l'analyse dans certains cas. Ces dispositifs étudiés sont principalement français, avec quelques éclairages internationaux par comparaison. En tout état de cause, la difficulté de rassembler l'information pertinente rend impossible la production d'une étude exhaustive de l'existant ; même pour certains des cas étudiés, il a été nécessaire de poser des hypothèses afin d'aboutir à des données utilisables.

On commencera par identifier la nature des dépenses engagées et la variété des ressources mobilisées, ce qui conduira à discuter des catégories pertinentes et proposer de raisonner en quadripartition plutôt qu'en tripartition de ressources (I). On pourra alors analyser l'enjeu et les difficultés de l'ajustement entre dépenses et ressources au prisme du projet lui-même (II).

I. STRUCTURE DES DÉPENSES ET DES RESSOURCES

1. Les postes budgétaires : l'emploi comme variable d'ajustement

Les coûts de mise en place et de fonctionnement des monnaies locales sont relativement similaires à ceux de n'importe quelle association, avec la spécificité des coûts de fabrication et de gestion de la monnaie. Ils sont bien sûr cependant relatifs aux choix organisationnels et aux ressources détenues. La nature du projet est centrale, ici : les coûts sont liés à la réalisation du projet ; les ressources devraient être, logiquement, compatibles avec le projet et le servir.

Au-delà des frais de fonctionnement, trois grands postes peuvent ainsi mobiliser la plupart des ressources : la fabrication de la monnaie et la gestion du dispositif technique, la communication (en tant que vecteur d'extension du réseau mais aussi de sensibilisation plus large) et, le cas échéant, les salaires (Tableau 1). Leur importance est très variable selon les cas, en fonction notamment de l'ampleur du dispositif, des ressources collectées et les techniques mises en œuvre.

C'est ainsi que quelques milliers d'euros suffisent parfois à démarrer un projet : principalement, le coût de la création et de l'impression des coupons, l'activité nécessaire au projet pouvant être réalisée de manière bénévole au sein de l'association fondatrice, laquelle peut d'ailleurs mobiliser ses propres ressources lorsqu'elle a été créée avant que le projet n'émerge.

Dans le cas de l'heol (Brest), par exemple, le budget de la première année était de 5750 euros, utilisé à 60 % pour l'impression des coupons ; d'autres apports non monétaires, comme le bénévolat, sont valorisés à environ la moitié de ce budget. Le SOL expérimental (c'est-à-dire le projet SOL dès son expérimentation en 2007 ; nous n'incluons pas ici le SOL violette qui constitue une déviation par rapport au projet initial) est au contraire, au bas mot, un projet de plusieurs dizaines de milliers d'euros à mobiliser localement (en plus du lourd financement européen d'origine). Le budget du SOL sur l'agglomération grenobloise a ainsi approché les 100 000 euros en 2007- 2008.

Le choix technique du support monétaire renvoie à la fois à un choix politique sur la nature du projet lui-même mais aussi à un choix économique potentiellement important.

En France, la quasi-totalité des dispositifs ont choisi, jusqu'ici, l'impression de coupons papier. Les coûts d'impression sont fonction des ressources, des choix techniques et du degré de sécurisation souhaité. La sécurité des coupons est souvent assurée d'abord par la qualité du papier et puis par les techniques d'impression nécessitant de recourir à des imprimeurs spécialisées. Ce papier sécurisé est parfois filigrané, l'instar de tickets restaurant ou de billets de spectacle). Dans les cas étudiés, le coût d'impression par coupon s'étale de 0,03 euros (Luciole) à 0,11 euros (Commune-mesure) pour du papier de qualité bancaire. Dans ce cas, une association peut lancer sa monnaie avec un coût d'impression de moins de 1000 euros. Cependant, pour du papier plus sécurisé via des codes à bulle et offrant la possibilité d'une traçabilité de la circulation des coupons en les scannant, le coût est autour de 0,30 euros par coupon (Galleco, SOL violette).

Le support électronique a parfois été choisi. Le SOL expérimental en France ou la carte NU aux Pays-Bas ont ainsi été mis en œuvre autour de cartes à puce lues par des terminaux spécifiques. Le coût technique est alors bien plus élevé que les coupons papier. La carte NU a nécessité 180 000 € pour l'implémentation technique (10 000 cartes, 100 terminaux et un serveur central). Le coût technique du SOL expérimental a constitué une partie importante de son coût global au niveau national. La lourdeur de l'outil s'est avérée être un frein important pour sa diffusion. Le choix de la carte à puce a des effets directs sur la façon dont la monnaie peut être diffusée, acceptée et appropriée par les acteurs. L'expérience du SOL expérimental indique qu'un dispositif technique contraignant (il supposait que les commerçants disposent d'un terminal lisant les cartes, mais il supposait aussi... le bon fonctionnement technique du système !) est un frein à la diffusion des usages de cette monnaie. Pour exemple, une expérimentation exclusivement en monnaie électronique a été tentée dans une ville du nord du Chiemgau (région de Bavière) et l'utilisation en a été plus faible que dans les autres villes où des monnaies papier étaient implantées (Thiel, 2011).

A ce titre, les dispositifs de paiement par téléphones mobiles via des SMS, qui ne requièrent donc pas l'emploi de smartphones, ont des potentialités plus importantes : le coût semble modique, pour une facilitation des usages auprès de certains publics. Mais il ne peut être pensé, pour l'instant, que comme un complément à la monnaie papier. C'est le cas par exemple dans le Brixton pound et le Bristol pound, en Angleterre.

Le papier garde l'avantage d'être directement intégrable dans les représentations et pratiques monétaires des usagers, car il ne bouleverse pas les usages. Il porte aussi une variété d'éléments informatifs et symboliques, bien plus que ce qu'une carte à puce peut porter, sans parler des dispositifs de paiement par téléphone qui ne fournissent pas de support informatif et symbolique visible par tous. Le papier peut aussi être exhibé facilement et parle davantage aux usagers potentiels. Enfin, il permet de réaliser très facilement des paiements combinant monnaie nationale et monnaie locale, alors qu'un paiement par carte ou par téléphone suppose de fractionner le prix à régler. Il est cependant moins aisé de piloter la circulation monétaire papier, alors que les deux autres techniques fournissent d'emblée des outils pour cela.

Le Tableau 1 résume les grands postes budgétaires des MLC. Nous n'apportons ni une vision exhaustive des dépenses plausibles, ni d'évaluations chiffrées de ces coûts dans la mesure où ils varient fortement en fonction des ressources mais également selon les modalités organisationnelles choisies par les porteurs du projet. A titre indicatif seulement sont mentionnées des fourchettes de coûts.

Tableau 1 - Grands postes budgétaires des MLC

Postes budgétaires	Fourchettes
Fabrication et gestion de la monnaie	
<i>Monnaie papier</i> : coût d'impression des coupons, coût d'impression des timbres (si monnaie fondante)	Le coût est fonction du papier utilisé, des sécurités présentes sur les coupons, etc. (cf. encadré sur les coûts d'impression des coupons)
<i>Monnaie électronique</i> : logiciel, gestion informatique	Le coût dépend du système technique utilisé et de sa mutualisation éventuelle avec d'autres dispositifs
Communication	
Communication (tracts, affiches, etc.)	De quelques euros jusqu'à plus de 20 000 €
Moyens humains	
Salariés	De zéro salarié à quelques équivalent temps plein (ETP)
Autres frais	
Location d'un local et charges associées	D'environ 1 000 € à plus de 4 000 €
Frais de fonctionnement (téléphone, timbres, fournitures, impression, etc.)	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Frais bancaires	D'une dizaine à quelques centaines d'euros
Assurances	Quelques centaines d'euros
Frais de déplacement	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Dons à des associations	Peut atteindre plusieurs milliers d'euros

Les principaux budgets que nous avons pu analyser indiquent que les moyens humains constituent la principale variable d'ajustement : la gestion et l'animation du dispositif (bénévole ou salarié) et l'ampleur de cette animation résultent des ressources obtenues. Les MLC ayant les budgets les plus faibles, et qui, en majorité fonctionnent sur fonds propres, ne disposent généralement pas de salariés chargés de la gestion et de l'animation du dispositif. Dans ce cas, il s'agit d'une animation bénévole, comme dans les cas de la roue ainsi que la luciole jusqu'en novembre 2013. Néanmoins, même en cas de présence salariée, la part du bénévolat reste importante dans toutes les MLC.

2. Des ressources hybridées

La théorisation courante de l'économie solidaire en fait un ensemble d'activités de production, de distribution, d'échange et de financement hybridant des ressources d'origines variées (voir en particulier Laville, 1994/2013 ainsi que Gardin, 2006). Partant de Karl Polanyi dont les formes ou principes d'intégration sont reformulés, on distingue en général une économie marchande, une économie non marchande (renvoyant au principe de redistribution et opérée par des acteurs privés mais surtout publics) et une économie non monétaire (renvoyant à la réciprocité et à l'administration domestique) (Laville, 2001, pp. 110-111). Il ne s'agit pas ici de discuter les principes d'intégration de Polanyi (voir pour cela notamment Hann et Hart, dir., 2009 et Hillenkamp et Laville, dir., 2013) mais leur transposition à une analyse des ressources – ce qui est réalisé lorsque l'on traite d'hybridation des ressources. Le cas des monnaies locales permet de discuter cela en contestant la pertinence de la distinction opérée entre ces trois termes. Ils sont en effet hiérarchisés : en dépit du cadre pluraliste socioéconomique défini et affirmé par Laville, Eme, Gardin etc., la conceptualisation adoptée privilégie le marché : c'est en référence à « l'économie marchande » que se définit « l'économie non marchande », puis enfin en référence à ces deux premières que se définit « l'économie non monétaire ». Par ailleurs, « l'économie non marchande » peut inclure des formes non monétaires ; enfin, « l'économie non monétaire » telle qu'elle est conceptualisée est tout aussi non marchande que « l'économie non marchande ». Ces catégories posent donc des problèmes théoriques ; appliquées à la question des ressources, ces problèmes sont redoublés.

Sur la base des principes d'une monnaie locale, les ressources marchandes sont constituées d'abord de l'ensemble des frais prélevés sur l'activité monétaire des adhérents : pour l'essentiel, les frais de reconversion des monnaies locales en monnaie nationale par les adhérents autorisés à le faire (en France, ce sont les « prestataires » : producteurs, commerçants, associations...), mais aussi des frais de fonte lorsque celle-ci est mise en œuvre. D'autres ressources marchandes peuvent provenir de clients variés : particuliers, entreprises (qui peuvent être d'ESS) mais aussi acteurs publics via l'obtention de marchés publics. Il faut y inclure des prestations réalisées par des employés de l'association, possiblement à la marge de l'activité de l'association.

« L'économie non marchande » n'est pas constituée que d'acteurs publics. Certes, les collectivités locales et territoriales constituent les acteurs clés de ce type de ressources, via des formes de subventionnement. Dans ce premier cas, la ressource non marchande prend une forme monétaire. Mais ces collectivités peuvent aussi soutenir les dispositifs de monnaie locale via des apports non monétaires : par l'accès à des locaux, à des services (par exemple, de communication) ou du matériel, par l'affectation de temps de travail d'employés... Ces formes de soutien public non monétaire restent de l'ordre de la redistribution dès lors que les ressources nécessaires à leur fourniture (comme, par exemple, les recettes permettant de financer les salaires des employés) sont prélevées à l'instar des ressources à partir desquelles les subventions sont versées. Au-delà de ces acteurs publics, des acteurs privés peuvent aussi apporter un soutien non marchand : là encore, sous forme de versements monétaires (cas classique du mécénat), mais cela peut être aussi sous forme non monétaire (comme le mécénat de compétences, par exemple, mais aussi la fourniture de biens ou l'accès à des services). C'est ainsi que le bénévolat n'est pas la seule origine de ressources non monétaires.

L'interpénétration de ces modalités d'organisation des interdépendances conduit ici à privilégier une autre terminologie. Celle-ci est centrée sur les ressources, puisque c'est l'objet de la présente discussion. On peut alors distinguer des *ressources marchandes*, des *ressources redistributives* et des *ressources du don*. La nature des acteurs n'intervient pas dans la définition de ces trois derniers types de ressources : une collectivité publique, par exemple, est susceptible de les fournir toutes trois. Alors que les ressources marchandes renvoient à la contrepartie immédiate et équivalente de la fourniture d'un bien, les ressources redistributives impliquent un contrat sans

contrepartie équivalente : le mécénat, par exemple, est une forme de contrat imposant des contraintes formelles sur le bénéficiaire comme la réalisation d'actions de communication, mais il n'y a pas de principe d'équivalence marchande entre le financement de mécénat et la contrepartie. Enfin, les ressources du don n'impliquent aucun contrat et a fortiori aucune équivalence entre ce qui est donné et ce qui est rendu – lorsque le don s'accompagne d'un contre-don³.

Il faut enfin faire une place aux frais d'adhésion : l'association étant constituée par des adhérents, les oublier contredirait la nature même de cette organisation. Or, monétaires par nature, ces frais d'adhésion ne sont réductibles ni à un échange marchand (dans une association, les services fournis aux adhérents peuvent donner lieu à un règlement marchand par ailleurs), ni à une forme redistributive, ni enfin à un don. Dans le cas des monnaies locales, il semble rare en Europe que les créateurs ne soient pas associatifs : c'est alors une forme d'entreprise sociale comme la CIC (Community Interest Company) en Grande-Bretagne que l'on trouve dans le cas du Brixton Pound et du Bristol Pound – une forme proche des coopératives ; en France, certains projets prennent la forme de SCIC. Lorsque le créateur est associatif, la règle semble être la nécessité d'adhérer pour pouvoir utiliser la monnaie ; en France, cette règle est une forme de protection légale car, en l'absence d'un cadre légal spécifique, il est reconnu qu'un dispositif de paiement peut être mis en place hors euro dans le cadre fermé d'un réseau limité de membres. Quoi qu'il en soit, les frais d'adhésion renvoient alors au principe de double qualité, spécificité d'un certain nombre d'organisations de l'économie sociale et solidaire. Il faut donc considérer cette *ressource de la double qualité* séparément des trois autres ressources, ce qui présente par ailleurs l'avantage de distinguer l'ensemble des activités reposant sur une double qualité de toutes les autres ne l'intégrant pas. Dans la pratique les frais d'adhésion sont plus ou moins élevés selon les dispositifs : à partir de 5 € pour les particuliers et de 20 € pour les prestataires ; ils sont parfois progressifs ou modulables en fonction de critères comme le chiffre d'affaires voire négociables. Le cas allemand du Chiemgauer est intéressant car ce gros dispositif n'exige des frais d'adhésion que pour les entreprises-prestataires, ce qui représente pourtant aux alentours de 45 % du budget total.

³ A ce titre, les pratiques émergentes de financement participatif dans lesquelles un donateur sait qu'il recevra une contrepartie fixée à l'avance (remerciements privés, mention du nom dans un document, invitation à un événement...) est hybride entre la forme redistributive et la forme de don.

Le Tableau 2 présente la variété des configurations possibles en croisant, pour les monnaies locales, ces quatre types de ressources avec les acteurs et partenaires potentiels.

Tableau 2 - Les ressources possibles pour les dispositifs de MLC selon les acteurs et partenaires potentiels

	Utilisateurs du dispositif	Partenaires possibles dans le circuit monétaire		Organisations et personnes tierces	
	<i>Les créateurs du dispositif peuvent se trouver parmi eux</i>				
	Adhérents (particuliers, prestataires, collectivités publiques, organisations)	Collectivités publiques partenaires	Banques et entreprises partenaires	Soutiens privés divers (associations, fondations, fonds européens, fournisseurs de la structure organisatrice...)	Clients divers
Ressources de la double qualité	Frais d'adhésion	/	/	/	/
Ressources marchandes	Frais d'accès et d'utilisation de la monnaie (fonte, frais de conversion, seigneurage)	Marchés publics (commande publique)	Frais pour publicité, seigneurage (placement du fonds de réserve)	/	Prestations, formation... Vente diverses (lot de coupons, touristbox, etc.)
Ressources redistributives	/	Subventions, prix... Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	Subventions, mécénat... Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	Subventions, mécénat Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	/
Ressources du don	Bénévolat, dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	/

Remarques :

- 1) Les collectivités publiques, les banques et les fournisseurs peuvent aussi devenir un type spécifique de prestataires adhérents.
- 2) Dans l'hypothèse où l'émission est couverte intégralement par des réserves en euro placées en actifs financiers, le seigneurage correspond au rendement du fonds de réserve. Si l'émission est fractionnaire (couverte partiellement seulement par des réserves en euros), le seigneurage se complète de l'écart entre la valeur des coupons émis et celle de la contrepartie en euros.
- 3) On peut imaginer des banques créatrices possibles de tels dispositifs, mais ce cas n'a pas encore été observé (s'agissant de monnaies locales convertibles).
- 4) Les collectivités publiques, qui apparaissent ici comme possibles « créateurs du dispositif » et « partenaires possibles dans le circuit monétaire », peuvent aussi être de simples organisations tierces et extérieures apportant un soutien au dispositif.

II. TROIS MODÈLES DE DISPOSITIFS

La présentation de la structures des ressources et des dépenses des dispositifs de monnaies locales conduit à identifier trois grands modèles, construits autour de la domination d'un type de ressources, lié notamment à la place de certains acteurs dans la construction du projet (Tableau 3). Le projet est prioritairement façonné en fonction des finalités que privilégie ce type d'acteurs, et cela a des effets sur la nature des ressources collectées.

Tableau 3 – Forces, difficultés et enjeux de trois grands modèles de dispositifs

	Modèle dominé par le bénévolat	Modèle dominé par les subventions	Modèle dominé par les transactions
Ressources	Ressources propres dominantes : ressources de la double qualité et ressources marchandes	Ressources publiques dominantes : ressources redistributives	Ressources marchandes propres dominantes
Forces	Force du projet et de l'autonomie politique	Force des ressources et des compétences territoriales des collectivités	Force de l'assise économique permise par l'autonomie marchande
Risques	Risque de l'anecdotique (taille très réduite), de l'enfermement (militant), de l'épuisement (bénévole), risque de frustration des utilisateurs et des prestataires du fait de la faible taille	Risques de l'éloignement (faible participation du public), de la technicité et du déficit de sens	Risque de la soumission aux contraintes marchandes, de la technicité, du déficit de sens
Enjeu	Comment ouvrir à d'autres ressources en maintenant le projet politique ?	Peut-on ouvrir à la participation après avoir créé le projet ?	Comment maintenir le sens politique du projet ?
Horizon	Atteindre la taille critique pour l'autonomie	Permettre à la société civile de s'approprier le dispositif	Faire davantage circuler la monnaie au risque de diminuer les recettes de reconversions
Cas	Lucioles	Galléco, Sonante	Chiemgauer

1. Modèle dominé par le bénévolat

Dans un projet reposant fortement sur le bénévolat (première colonne), et donc largement autonome de financements marchands ou publics, on observe un risque d'essoufflement pour un dispositif de taille réduite ne parvenant pas à s'étendre faute de moyens humains. Par ailleurs, l'épuisement rapide du bénévolat peut

conduire à mettre en retrait certains objectifs pourtant politiquement importants du projet. Par conséquent l'animation du dispositif risque d'être freinée, conduisant à des difficultés pour la constitution d'un réseau diversifié. La luciole en Ardèche représente le cas typique d'un fonctionnement fondé sur les ressources non monétaires avec un part prépondérante du bénévolat. En effet, avant de bénéficier d'une subvention de la région Rhône-Alpes en 2013, 91 % de ces ressources venaient des ressources du don, et plus précisément du bénévolat⁴. L'aide régionale a permis d'employer une personne à 75 % pour une durée limitée (5,5 mois) et de commencer à dépasser les difficultés inhérentes à la domination des ressources du don.

Aujourd'hui, la majorité des monnaies locales françaises s'appuie sur du bénévolat et des dons en nature. Ces ressources sont difficilement valorisables dans les activités des MLC et plus globalement des associations. Elles représentent pourtant une ressource non négligeable. Comptabiliser et évaluer ces apports constitue un des enjeux majeurs pour l'ensemble des associations et certaines les valorisent dans leur comptabilité, possibilité offerte depuis 1999. L'association Agir pour le vivant, qui développe la monnaie l'abeille, évalue le bénévolat à deux équivalent temps plein. La roue évalue cette contribution bénévole à 140 h/mois soit presque un temps plein. L'eusko l'évalue à 4 576 heures annuels, soit 2.8 équivalent temps plein (ETP). Pour le Galléco, cela s'élève à 4 004 h par an, soit environ 2,4 ETP. A Bristol, environ 0.7 ETP est dédié au travail bénévole, sans comptabiliser les contributions volontaires par exemple pour les travaux de design, l'écriture de blog, l'aide lors d'événements, etc. Néanmoins, ces associations pour l'instant (excepté pour l'abeille) ne valorisent pas ces heures de bénévolat dans leur plan comptable⁵.

⁴ Le bénévolat est ici valorisé à partir d'une approximation du nombre d'heures bénévoles*10 euros.

⁵ La valorisation a pour objet de rendre compte de l'utilité sociale du bénévolat. Or, comme le bénévolat ne génère pas de flux financier, il n'entraîne pas de comptabilisation systématique et il n'apparaît donc pas dans les documents composant les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe). Il peut en revanche être intéressant, pour l'association, de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées. Cette recherche de fidélité peut servir aussi bien une finalité de communication externe que répondre à des motivations internes.

2. Modèle dominé par les subventions

Dans un projet dominé par des ressources redistributives publiques (deuxième colonne), il est possible de recruter un ou des salariés, ce qui renforce considérablement le potentiel d'extension du dispositif. Les financements peuvent alors venir de diverses institutions : villes, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions, Caisse des dépôts et de consignations...

La dépendance engendrée par ces financements, cependant, se traduit par une course à leur renouvellement et par un risque d'arrêt en cas de renversement de majorité. Devenir moins dépendant des ressources redistributives suppose alors de se diversifier et s'orienter vers les ressources marchandes. L'ensemble peut se traduire par la mise en retrait de certains éléments du projet.

Par exemple, l'eusko bénéficie de subventions publiques provenant de la région Aquitaine, du Conseil Général, de communes, de l'Agglomération du Pays Basque ainsi que de l'Office public de la langue basque pour un montant total de 65 000 € soit 40 % de son budget total en 2013. Le SOL Alpin a obtenu un financement de 49 400 € (soit 48 % de son budget total) des collectivités locales (Région, Communauté de communes du Val de Drôme, de la Métro, Ville de Grenoble, Ville d'Echirolles) en 2007-2008, puis il a bénéficié de 41 300 € (soit 69,5 % de son budget total) provenant de la Région Rhône-Alpes, de la Métro (communauté de communes), de la Ville de Grenoble et de la Ville d'Echirolles, ainsi qu'une subvention du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) de 3 150 € en 2012. Le Galléco, dans sa première année, bénéficie également d'une subvention de 59 500 € du Conseil Général d'Ille et Vilaine, permettant d'employer 2 ETP, et couvrant environ 91 % de ces coûts de fonctionnement, soit environ 87% du budget calculé en valorisant le bénévolat parmi les ressources du don.

Des collectivités locales développent des politiques spécifiques en faveur des MLC. Par exemple, la région Rhône-Alpes a mis en œuvre une politique de soutien aux initiatives de MLC dans le cadre de sa politique en faveur de l'économie de

proximité. Plusieurs MLC dont la mesure (Romans-sur-Isère), la luciole et la bogue (Ardèche) ont reçu ce soutien. La mesure a ainsi bénéficié d'une subvention du conseil régional de 60 000 euros par le biais du programme Idéclic solidaire. Elle a aussi reçu une subvention de la CRESS Rhône-Alpes à hauteur de 17 250 euros pour l'exploration des dimensions sociales et solidaires d'une MLC.

Les ressources redistributives peuvent aussi être européennes (FSE, Fonds européen agricole pour le développement rural, programme LEADER, INTERREG). Le SOL Alpin, dans sa version expérimentale, a bénéficié d'une subvention du FSE dans le cadre des programmes Equal à hauteur de 50 000 € pour 2007 et 2008, tandis que le SOL expérimental au niveau national a bénéficié de plus d'un million d'euros pour l'expérimentation. Quant au béki (Luxembourg), il est soutenu par le programme européen LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Enfin, six projets pilotes (la Sonante en France, le Makkie aux Pays-Bas, le Lambeth Pound en Grande-Bretagne, le E-portemonnee en Belgique, le Spice Time-bank en Grande-bretagne et TradeQoin) sont financés en partie par un programme INTERREG NEW IVB (ERDF). L'objectif est de développer et de mettre en place des monnaies complémentaires à travers l'Europe du Nord ainsi que de promouvoir les MLC comme un moyen pertinent pour réaliser un changement social, économique et environnemental.

Dans d'autres cas, enfin, les subventions peuvent être fournies par des organisations privées de type fondations et associations. La mesure et la roue, par exemple, ont bénéficié d'un soutien de l'association la NEF (Nouvelle Economie Fraternelle) au lancement de leur monnaie. D'autres ont obtenu le soutien de la fondation GRDF ou de la Fondation Vinci pour la Cité (Sol violette en 2012). Autre cas encore, l'eusko bénéficie d'une subvention d'un groupement d'intérêt public (GIP), Office public de la langue basque (OPLB) à hauteur de 15 000 €.

Au-delà des versements monétaires de subventions, l'accès à des services ou des locaux peut être essentiel. Par exemple, à Romans, la mesure a bénéficié du soutien de la Maison de Quartier St Nicolas, qui s'est fortement impliquée dans le projet par la mise à disposition de locaux dans son bâtiment et de matériel (bureau avec

un accès internet et téléphone) et par la prise en charge pendant un an d'un emploi aidé à 24 h par semaine soit 450 euros par mois. La mesure évalue ces contributions volontaires en services à 8 800 euros par an de prestations et 1 500 euros d'investissement pour les immobilisations. Sans compter, toutefois, le coût des documents de communication (édition d'annuaires mise à jour tous les 2 mois, documents d'information comme la gazette de la mesure, les tracts, flyers, affichettes annonçant des soirées ou autres...)

Une autre contribution volontaire, qui se traduit par un partenariat et l'affectation de personnel, consiste à déléguer une partie de la gestion de la MLC à une banque. C'est notamment le cas du SOL Violette ou du Galléco qui se sont associés notamment au Crédit Coopératif, chargé entre autres de l'émission et de la conversion de la MLC.

3. Modèle dominé par les transactions

Enfin, un projet peut être dominé par les ressources marchandes propres, c'est-à-dire par les ressources obtenues au fil des opérations monétaires des adhérents : frais de conversion, taxe sur les échanges, fonte de la monnaie, publicité pour les prestataires adhérents contre paiement, intérêts du placement du fonds de réserve, mais également dans le cadre d'activités marchandes externes telles que des activités de « consulting », de formation, d'accompagnement de projet de MLC ou encore de ventes de lots de billets à des touristes, etc. (troisième colonne).

La conversion à l'entrée du dispositif de MLC est autorisée pour tous et sans coût (1 unité de MLC=1 €), quand elle n'est pas bonifiée. En revanche, la conversion à la sortie est généralement autorisée pour les seuls prestataires et subit une taxe de conversion. Cette taxe est variable : elle va de 1 % pour la luciole à 5 % pour le SOL violette. Par ailleurs, le Bristol Pound, dont la version électronique est gérée par le Bristol Credit Union, facture les paiements en ligne (taxe de 1 %) et les paiements par SMS (taxe de 2 %). Cependant, pour l'instant, au regard du volume d'échanges, il ne retire aucun surplus (la différence entre les coûts de gestion et les coûts de transaction n'étant pas positive).

En outre, il est souvent prévu d'établir un système de fonte⁶. Les recettes qui en résultent semblent cependant relativement peu importantes. En effet, le SOL violette, qui a mis en place un système de fonte glissante, a récolté 1 449 euros en 2013, pour un volume de 47 918 SOL en circulation (calcul à novembre 2013). Pour la mesure, la fonte périodique (semestrielle) de l'année 2012 a rapporté... 13 euros à l'association. La question s'est posée, en conséquence, du rapport entre les difficultés entraînées par le principe de fonte (nonobstant son intérêt par principe) et les recettes qu'il engendre ; il a finalement été décidé de ne plus l'appliquer. Dans le cas du chiemgauer, les recettes issues de la fonte s'élèvent à moins de 10% du budget total, soit 8 000 € pour un volume d'environ 600 000 chiemgauer en circulation (données de 2012).

De plus, des prestataires du réseau de MLC peuvent également payer en échange de publicité sur des documents diffusés par le réseau ou sur la MLC. Par exemple, le beki a collecté 12 000 € en moins d'un an grâce à la publicité figurant au verso des coupons.

Par ailleurs, le placement du fonds de réserve procure un certain rendement, qui correspond à une partie de ce que les économistes appellent seigneurage. Les recettes liées à ce placement sont relatives au montant collecté, c'est-à-dire au volume d'euros convertis en MLC mais également de l'utilisation ou non du fonds de réserve : d'une soixantaine d'euros par an à environ 1 000 € selon les MLC et selon la rémunération du placement choisi.

⁶ Une monnaie fondante est une monnaie dont la valeur faciale des coupons diminue périodiquement (par trimestre, semestre, etc). Une autre présentation de la logique de la fonte consiste à la concevoir comme un droit de réemploi de la monnaie détenue. Quoiqu'il en soit, le détenteur doit parfaire la somme initiale en appliquant sur son coupon un timbre qu'il achète. Des frais de conservation sont ainsi imposés à la monnaie.

Dans un système de fonte glissante, à chaque fois qu'un coupon change de main, cela renouvelle la période de validité du coupon. Par exemple, à Toulouse, lors d'un paiement en SOL Violette (ou d'un changement de main du coupon SOL), la date est inscrite au verso du coupon. La personne qui conserve le billet plus de trois mois paiera le timbre de la fonte (2 % de la valeur faciale du billet) mais si la personne l'utilise avant le délai de trois mois alors ce délai est renouvelé lors du changement de main.

Enfin, Il peut s'agir d'activités de « consulting », de formation (autour des notions de richesse, de création et circulation monétaire, de finance solidaire), d'accompagnement de projet de MLC (rémunération d'expertises et d'animations) ou encore d'édition de livres ou de ventes diverses (coupons à des fins de collection). Ainsi le SOL Alpin a développé des prestations autour de la coordination et l'accompagnement de projets, de l'organisation d'évènements ou encore de la location et de la gestion de coupons lors de festival ou de rencontres (Dialogues en Humanité). Le Bristol Pound développe également ce type d'activité (consulting, formation...) ainsi que des initiatives marketing telles que la vente de billets souvenirs via internet non utilisables comme moyen de paiement. Ces ventes sont majorées et permettent également d'alimenter les recettes.

Ce troisième modèle dominé par les transactions représente l'idéal de stabilisation et d'autonomie de nombre de dispositifs, car cela permet de ne plus être dépendant de financeurs extérieurs (collectivités ou entreprises) tout en pouvant disposer de ressources permettant la salarisation. Il suppose cependant une extension considérable à la fois du nombre d'utilisateurs mais aussi des opérations qu'ils réalisent. Les acteurs peuvent se livrer ainsi à des calculs identifiant les recettes possibles liées à la double qualité, aux transactions et aux conversions, en fonction de l'extension du réseau, voire calculant un point mort (SOL violette, Mesure, projet DELMO, Bristol Pound). Le BP CIC (Bristol Pound), par exemple, a fait l'hypothèse d'une circulation de l'équivalent de 5 millions de livres en bristol pound à un horizon de deux ans, rendant le système autonome d'un point de vue financier grâce aux taxes perçues sur les paiements par SMS et en ligne.

Pour parvenir au point mort, et donc pour attirer davantage de prestataires et d'utilisateurs, le risque existe de devoir affaiblir les valeurs et de dériver vers une logique de fidélisation de la clientèle. Cependant, le cas du chiengauer, qui semble le plus proche de ce modèle du fait de sa plus grande extension que les autres dispositifs de même nature, ne semble pas avoir dû relâcher ses principes. Le volume du chiffre d'affaires réalisé par les prestataires en chiengauer a atteint 6,5 millions d'euros en 2012. Sur cette base, le dispositif parvient à couvrir ses ressources à environ 45% par les frais liés aux conversions. Il prélève une taxe de

reconversion à hauteur de 5 % des montants reconvertis en euros, sachant que 3 % sont ensuite reversés à des associations partenaires. Les 2 % restants de cette taxe sont affectés à la gestion du dispositif. Les ressources de la double qualité fournissent les 45% complémentaires du budget total de l'association. Paradoxalement, le poids de ces taxes de reconversion serait diminué si le chiemgauer circulait davantage : ce n'est que parce qu'il y a des fuites dans le circuit que ces taxes engendrent beaucoup de recettes. Ainsi, 1 815 108 chiemgauer ont été reconvertis en euros en 2012, procurant 36 302 € de recettes pour la gestion du dispositif.

Néanmoins, une augmentation de la taille accroît également les coûts d'animation du dispositif et conduit à interroger les objectifs même des MLC qui s'inscrivent dans une dynamique d'éducation populaire. Cela questionne les objectifs/enjeux et l'adéquation ou non entre croissance qualitative et quantitative. Une échelle plus vaste est-elle compatible avec l'objectif de réappropriation citoyenne de la monnaie, qui traverse la plupart de ces dispositifs ? Cela renvoie également au territoire entendu comme une construction sociale, fruit du croisement des différentes formes de proximité (spatiale et socioéconomique) (Bouba-Olga et Grosetti, 2008).

De plus, un des enjeux majeurs des MLC actuellement se trouve dans le manque de particuliers-utilisateurs de la MLC. En effet, on observe que le nombre de prestataires croît régulièrement alors que celui des utilisateurs et du volume de MLC a tendance (relativement) à croître moins rapidement.

4. Perspectives

Sur le terrain, un enjeu important est de combiner de façon équilibrée différentes ressources pour éviter les effets délétères de la dépendance. L'horizon de l'équilibre financier par les seules ressources de la double qualité et des ressources marchandes propres semble très éloigné des possibilités actuelles. Pour y parvenir, il faudrait mobiliser des ressources humaines importantes et le seul bénévolat ne semble pas le permettre. En l'état actuel des choses, ce modèle est

donc utopique, et l'enjeu des dispositifs actuels est davantage d'obtenir des soutiens publics et privés qui leur permettront de monter en charge pour accroître ensuite les ressources propres.

Plus largement, une connexion étroite avec les logiques et outils issus de l'économie sociale et solidaire semble pertinente afin de développer un véritable projet de territoire.

A titre d'exemple, des possibilités d'appariement apparaissent avec :

- d'autres politiques, structures et outils de l'économie sociale et solidaire, pour un développement économique et social inscrit dans une volonté d'agir autrement pour l'insertion sociale et culturelle et la cohésion territoriale (microcrédit, tontine, groupement d'achat, épicerie sociale, coopératives, fonds de finance solidaire et d'investissement responsable, banques coopératives, banques publiques, pôles territoriaux de coopération économique)
- ou avec des politiques et instruments de transition écologique et de résilience territoriale (revenu inconditionnel, incitation aux comportements éco-responsables)

De plus, les MLC portent en germe une autre façon de « faire de l'économie » avec la volonté d'être des « outils » face aux crises économiques, sociales et environnementales. Cette ambition de transformation sociétale s'inscrit dans le temps long, ce qui se heurte au « courtermisme » de biens des financements. Les logiques d'expérimentation et d'éducation locale, qui sont au cœur de la logique citoyenne de nombre de ces dispositifs, risquent de ne pas résister à la recherche de financements plus abondants et pérennes. La notion de « modèle économique » employée parfois, ou appelée de ses vœux par les financeurs en situation de soutenir un projet, introduit une contrainte qui fait sortir les dispositifs du cadre expérimental et citoyen pour les faire entrer dans l'univers de la contrainte économique.

CONCLUSION

Analyser les ressources des MLC conduit à affiner la tripartition usuelle dans les travaux relatifs à l'économie sociale et solidaire (économie marchande / non marchande / non monétaire) : on distingue ici quatre types de ressources : des ressources marchandes (frais d'accès et d'utilisation de la monnaie, marchés publics, prestations, frais pour publicité, etc.), des ressources redistributives (subventions, mécénat, accès à des locaux, services, affectation de salariés), des ressources du don (bénévolat et dons monétaires ou en nature) et des ressources de la double qualité (frais d'adhésion).

En première analyse, les coûts apparaissent très différents selon les dispositifs, en fonction notamment de la taille, des ressources et des supports monétaires utilisés (papier, carte à puce, mobiles). Les moyens humains constituent la principale variable d'ajustement : c'est la gestion et l'animation du dispositif (bénévole ou salarié) et l'ampleur de cette animation qui résultent des ressources obtenues.

Au final, il nous semble voir apparaître les tensions suivantes, dépendant du type de ressources mobilisées.

- Dans un projet reposant fortement sur le bénévolat, il y a un risque important d'essoufflement ; l'épuisement des bénévoles peut conduire à mettre en retrait certains objectifs pourtant politiquement importants du projet.
- Dans un projet dominé par des ressources redistributives, le salariat devient possible et il y a un potentiel d'extension plus fort, mais la dépendance engendré par ces financements se traduit par une course aux renouvellements de ces financements et possiblement par la mise en retrait de certains éléments du projet.
- Dans un projet dominé par les ressources marchandes propres, il semble y avoir un risque de dépendance plus fort lié à la captation de ces ressources, accompagné d'un risque d'affaiblissement des valeurs pour intégrer davantage de prestataires dans le cercle des usagers. Il y a donc un risque de dérive du système vers une logique de fidélisation.

Par conséquent, la nature du projet est évidemment centrale, ici : les coûts sont liés à la réalisation du projet ; les ressources devraient être, logiquement, compatibles avec le projet. Un double désajustement apparaît et devrait être étudié par la suite :

- d'une part, entre le projet et sa réalisation, car les ressources contraignent l'espace de ce qui est réalisable. Ici apparaît le risque d'un dispositif très en deçà du projet initial, et donc de déceptions.
- d'autre part, entre le projet et les ressources, car la réalisation souhaitée du projet peut conduire à chercher des ressources non imaginées au départ. Ici apparaît un risque de glissement de sens et de bifurcation du projet du fait de la nature des ressources, et donc de déceptions.

Au final, il semble y avoir une tension dans la quête de ressources : les logiques d'expérimentation et d'éducation locale, qui sont au cœur de la logique citoyenne de nombre de ces dispositifs, risquent de ne pas résister à la recherche de financements plus abondants et pérennes. La notion de « modèle économique » employée parfois, ou appelée de ses vœux par tel exécutif local en situation de soutenir un projet, introduit une contrainte qui fait sortir les dispositifs du cadre expérimental et citoyen pour le faire entrer dans l'univers de la contrainte économique.

Plus globalement à l'instar de l'ensemble des associations, les MLC sont fragilisées par le contexte socioéconomique de raréfaction de leurs ressources. Ces contraintes les conduisent à interroger leur modèle socio-économique mais cela ne doit ni mener à une banalisation, voire à une marchandisation, qui les ferait glisser vers les fonctionnements des entreprises du secteur marchand, ni à une instrumentalisation qui les mènerait à devenir des sous-traitantes des pouvoirs publics. Par conséquent et pour éviter ces écueils, une des voies intermédiaires se situe dans l'hybridation des ressources et la multiplication des partenariats avec les différents acteurs.

Enfin, il nous semble pertinent de ne pas décloisonner une analyse des modèles économiques d'une évaluation qualitative et quantitative des impacts des MLC et de leur utilité sociale. Cette évaluation pourrait reposer à la fois sur des indicateurs

de suivi de la monnaie (taux de conversion, vitesse de circulation de la monnaie, volume de monnaie en circulation), des indicateurs de résultats et d'impacts (cartographie des échanges, qui suppose la traçabilité des transactions pour identifier les pôles de circulation et d'accumulation de la monnaie ; chiffres d'affaires réalisés en monnaie locale et leur proportion dans le chiffre d'affaires total des prestataires) mais également sur le processus (il peut s'agir d'analyser la cohérence des intentions avec les outils mobilisés et les valeurs centrales et les choix organisationnels). Néanmoins, la méthode d'évaluation déployée est primordiale : elle doit résulter d'une co-construction entre les différents acteurs. En ce sens, la définition des bénéfices collectifs de l'activité pour la société ou pour un territoire doit résulter d'un processus de délibération incluant l'ensemble des parties prenantes au dispositif afin de co-construire des critères d'évaluation partagé dans la mesure où la définition de l'utilité sociale découle de « négociation conventionnelle ». De fait, ce type de processus d'évaluation doit être envisagé afin de mesurer l'utilité sociale des MLC sans se limiter à une approche purement économique et monétaire.

BIBLIOGRAPHIE

Blanc Jérôme (dir.), (2006), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005/06*, Paris: Economica.

Blanc Jérôme et Fare Marie (2013), « Understanding the role of governments and administrations in the implementation of community and complementary currencies », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 84, no 1, pp. 63-81

Bouba-Olga O. et Grossetti M., (2008), « Socio-économie de proximité », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, p. 311-328.

Bréchet Jean-Pierre et Desreumaux Alain, (2006), « Le projet dans l'action collective », in José Allouche (dir.), *Encyclopédie des ressources humaines*, 2e édition., Paris, Vuibert, pp. 1015-1024.

Bréchet Jean-Pierre et Schieb-Bienfait Nathalie, (2007), « Projets et pouvoirs dans les régulations concurrentielles », *Revue d'économie industrielle*, novembre 2007, n° 113, pp. 9-29.

Fare M. (2011), *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaire aux monnaies subsidiaires*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Gadrey Jean, (2004), *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents [Rapport]*, Paris, DIES et MIRE, 136 p.

Gardin Laurent, (2006), *Les initiatives solidaires: la réciprocité face au marché et à l'Etat*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 190 p.

Gelleri Christian (2009), "Chiemgauer Regiomoney : Theory and Practice of a Local Currency", *International Journal of Community Currency Research*, 13, pp. 61-75.

Hann Chris M. et Hart Keith (dir.), (2009), *Market and society: the great transformation today*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 320 p.

Hillenkamp Isabelle et Laville Jean-Louis (dir.), (2013), *Socioéconomie et démocratie: l'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Érès, coll. « Sociologie économique », 312 p.

Kennedy Margrit et Lietaer Bernard (2008), *Monnaies Régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable*, Paris : Editions Charles Léopold Mayer, 247 p.

Laville Jean-Louis, (2001), « Les raisons d'être des associations », in *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, Syros, coll. « Recherches », pp. 61-140.

Laville Jean-Louis, (2013), *L'économie solidaire: une perspective internationale* (éd. originale 1994), Paris, Pluriel, 383 p.

Naqvi Mona et Southgate James, (2013), « Banknotes, local currencies and central bank objectives », *Bank of England Quarterly Bulletin*, Q4, pp. 1-9.

North Peter (2010), *Local Money*, Totnes : Green Books, 192 p.

Rösl Gerhard (2006), "Regional currencies in Germany - local competition for the Euro?" Deutsche Bundesbank Discussion Paper, Series 1 : Economic Studies, Frankfurt, No 43/2006, 63 p.

Ryan-Collins Josh (2011), "Building Local Resilience: The Emergence of the UK Transition Currencies", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 15, pp. 61-67.

Thiel Christian (2012), "Moral Money – The action guiding Impact of Complementary Currencies. A Case Study at the Chiemgauer Regional money", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, Special Issue, pp. 91-96.

Vasconcelos Freire Marusa (2011), *Moedas Sociais: Contributo em prol da elaboração de um marco legal e regulatório para as moedas sociais circulantes locais no Brasil*, p.

Volkman Krister (2012), "Solidarity economy between a focus on the local and a global view", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, Special Issue, pp. 97-105.